

A LA UNE

Edito spécial COVID-19

La crise sanitaire du Covid 19 s'est traduite par une exigence encore accrue dans l'accompagnement des agents du ministère au niveau national comme au niveau local.

Je remercie l'ensemble des équipes qui y ont contribué, au sein de l'administration centrale, des préfectures et des SGAMI. Une des premières priorités a été d'assurer la fluidité dans la gestion de la paie, essentielle évidemment pour chaque agent, objectif atteint grâce à l'investissement des équipes concernées.

Les réseaux de professionnels de soutien (médecine de prévention, service social, inspection santé et sécurité au travail) se sont mobilisés, dans le cadre de plans de continuités d'activité puis de reprise d'activité, pour apporter l'appui nécessaire, en renouvelant leurs modalités d'intervention pour tenir compte des gestes barrières. La médecine de prévention a eu un rôle particulier de conseil, tant à l'égard des agents, plus particulièrement pour celles et ceux en situation de vulnérabilité (à titre personnel ou avec des proches vulnérables) que de leur hiérarchie, par l'élaboration de fiches réflexe et d'outils, la mise en place d'une permanence téléphonique... La disponibilité et la réactivité de ces professionnels ont été remarquables.

L'information des agents a été une priorité : site Intranet de l'action sociale régulièrement enrichi et mis à jour, foire aux questions RH, lettre flash de l'action sociale (7 numéros), newsletter du Secrétariat général...

Un dialogue social nourri avec les organisations syndicales a été mené tout au long de cette période. Des réunions régulières hebdomadaires, formelles et informelles, se sont tenues. Des comités techniques, dont l'un présidé par le ministre de l'intérieur et des CHSCT, ont été organisés.

Les représentants des personnels ont été informés des mesures d'organisation prises, de l'avancée des commandes d'équipements individuels de protection, des aspects de gestion des agents (horaires, positions administratives...).

Depuis le 11 mai dernier, la DRH propose aux agents du ministère une e-formation « Accompagnement à la reprise d'activité en phase de déconfinement » disponible en ligne sur > **la plateforme ForMI** pour les accompagner dans le cadre du plan de reprise d'activité. Cette formation est organisée en trois thématiques : le respect des gestes barrières pour lutter efficacement contre le COVID 19, l'organisation du travail à distance et l'accompagnement RH des agents.

Ces rappels et bonnes pratiques permettent à chacun d'aborder la reprise d'activité sereinement et répondent aux questions RH liées au contexte actuel (accompagnement des agents, temps de travail, adaptation des calendriers de mobilité et d'avancement).

Par ailleurs, la crise pandémique liée au COVID 19 est marquée par l'expansion sans précédent du télétravail. Les services de la direction du numérique (DNUM) se sont mobilisés dès le début du confinement pour déployer des outils adaptés. Pendant cette période, les agents du ministère ont expérimenté des nouveaux modes de travail et des nouveaux modes d'animation du collectif au sein de leurs équipes à distance.

Le télétravail étant un levier de transformation de l'organisation du travail et des pratiques managériales, mes services élaborent actuellement un guide du télétravail, sous forme de fiches pratiques. Ce guide à destination de tout agent en situation de télétravail comprendra également des outils pour les encadrants pour optimiser l'animation managériale à distance et le maintien du collectif à partir notamment de bonnes pratiques mises en œuvre pendant la période de confinement.

Enfin, suite à la journée de sensibilisation à la qualité de vie au travail qui s'est déroulée le 13 mars dernier à destination des encadrants de l'administration centrale, un guide est en cours d'élaboration pour donner un cadre méthodologique dans la mise en œuvre d'une démarche QVT.

Laurence Mézin, directrice des ressources humaines



Pour en savoir plus :

Comment accéder à la plateforme :

> http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/widgets/Video-FORMI/story_html5.html

La plateforme ForMI sur le site Intranet de la DRH :

> <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/auth/infpn/index.php>

Journée de sensibilisation à la qualité de vie au travail le 13 mars dernier

Une première journée de sensibilisation à la Qualité de vie au travail, destinée aux encadrants des directions de l'administration centrale du ministère s'est déroulée le 13 mars dernier dans l'amphithéâtre du site Lumière. Cette journée qui a été organisée avec l'appui et la participation des services de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) s'est déroulée en deux temps. Le matin, avec des interventions autour de la présentation de la démarche QVT et de ses enjeux, du lien santé et sécurité au travail et du collectif reposant sur la coopération. L'après-midi sous forme d'ateliers thématiques en petits groupes suivie d'une restitution des travaux de chaque groupe dans l'amphithéâtre.

Lors de son introduction, Laurence Mézin, directrice des ressources humaines, en a profité pour rappeler la place que chacun devait accorder à la qualité de vie au travail (QVT), en abordant deux points essentiels, la diffusion de l'information et le télétravail. Elodie Fourcade, sous-directrice des politiques sociales et de la qualité de vie au travail à la DGAFP, a ensuite présenté la démarche QVT et ce qu'elle apporte. Elle a notamment expliqué que cette démarche ne se substituait pas à la prévention des risques psychosociaux, « Les RPS arrivant là où il n'y a pas de démarche QVT ».

Florence Spira-Chekroun, psychologue du travail de la SDASAP, a défini ce qu'était la coopération et comment celle-ci contribue à préserver la santé des agents, la qualité du travail et la qualité de vie au travail. Elle a rappelé que la confiance était un élément essentiel à la coopération. Pour travailler ensemble, il est indispensable de partager des règles communes, de parler du travail réel et de ses difficultés dans un collectif où se développe la coopération entre les agents et l'encadrant. Ce partage nécessite que des espaces d'échange soient prévus pour discuter du travail, c'est là un enjeu essentiel pour améliorer les conditions de travail.

En fin de matinée, Olivier Blandin, économiste du travail au sein du cabinet Atémis, a orienté son intervention sur la QVT pour le manager. La QVT n'est pas seulement une démarche, elle est une pratique, qui repose sur l'écoute des difficultés du travail. Manager demande des compétences spécifiques pour développer les ressources immatérielles d'une organisation que sont la confiance, la compétence, la pertinence de l'organisation du travail et la préservation de la santé des agents. Ainsi le manager contribue à ce que chacun trouve du sens dans ce qu'il fait et développe ainsi la qualité de vie au travail.

L'après-midi, ont eu lieu quatre ateliers, animés par des intervenants de la DGAFP et de la DITP :

- comment susciter les échanges et développer l'intelligence collective ;
- comment mener à bien la transformation d'un service ;
- comment pratiquer la coopération avec ses pairs avec la méthode du co-développement ;
- comment développer la coopération en échangeant sur les pratiques managériales et les questions qu'elles font naître.

En fin d'après-midi, les participants ont pu partager un moment de convivialité pour clore une journée riche en échanges constructifs sur l'organisation du travail et qui constitue une première étape de la démarche QVT.



Pour en savoir plus :

Les quatre vidéos des intervenants sont en ligne sur le site Intranet de l'action sociale / Boîte à outils / Documentation :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/boite-a-outils/documentation>



Un facilitateur graphique a assisté à la conférence. La facilitation graphique est la modélisation graphique en temps réel d'une discussion. Cette pratique vise à faciliter l'appréhension de sujets complexes en proposant une visualisation adaptée.

Extension de l'utilisation des droits épargnés sur un CET

Depuis le 1^{er} mai 2020, à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant, d'un congé de proche aidant ou d'un congé de solidarité familiale, l'agent qui en fait la demande bénéficie de plein droit des droits à congés accumulés sur son compte épargne-temps.

Depuis le 1^{er} mai 2020, entrée en vigueur des dispositions du > **décret n° 2020-287** qui étend à certains agents de la fonction publique de l'Etat la possibilité d'utiliser, à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'un congé de solidarité familiale, les droits épargnés sur un compte épargne-temps (CET) sans que les nécessités de service soient opposées. Il instaure également ce droit, dans les trois versants de la fonction publique, au retour d'un congé de proche aidant.

Références : le décret et les textes qu'il modifie, dans leur rédaction résultant de cette modification, peuvent être consultés sur le site Légifrance : > <https://www.legifrance.gouv.fr>



Sécurisation de vos documents professionnels par ENVOL



Durant le confinement, vous avez parfois été amenés à déposer des documents professionnels (pièces jointes, documents bureautiques) sur vos postes personnels, afin de les modifier ou les stocker.

Suite à une communication du SHFD, ENVOL est désormais la solution préconisée prioritairement pour rapatrier vos documents sur vos postes de travail.

Méthodes pour transférer des documents depuis vos postes personnels vers vos postes professionnels :

1 - En utilisant Envol, disponible depuis l'espace Nomade : cette méthode accessible depuis l'interface Nomade est la plus sûre et recommandée notamment si vous avez des fichiers volumineux à transférer afin de les récupérer depuis votre poste sur :

> <https://envol2.si.minint.fr/linshare/>.

2 - En vous renvoyant par mail les documents en pièces jointes : cette méthode sûre en terme de protection antivirale n'est pas la plus souple si vous avez de nombreux documents à rapatrier ou s'ils sont particulièrement volumineux.

3 - En effectuant une analyse antivirale de votre support USB avant dépôt des fichiers : après avoir branché votre clé USB sur votre poste de travail, effectuez aussitôt un clic droit sur son icône puis "rechercher les menaces". Une fois que la clé a été entièrement scannée ("analyse terminée") et si rien de suspect n'est détecté, vous pouvez cliquer sur "Fermer" puis déposer vos documents sur le poste de travail.

En cas de fichier suspect détecté ou si vous avez la moindre question sur ce sujet, contactez-nous sur :

> informatique-drh@interieur.gouv.fr

Le site des offres d'emploi "Place de l'emploi public" en version mobile



Le site Internet d'emploi du secteur public "La place de l'emploi public", est désormais disponible en version mobile avec une application dédiée.

Celle-ci offre de nombreux avantages tout en facilitant les recherches. De nombreux filtres (domaine d'activité, niveau, employeur, emploi titulaire ou contractuel, périmètre géographique...) permettent d'affiner les critères en quelques clics.

Enfin, en activant la géolocalisation de votre Smartphone, vous avez la possibilité de visualiser les offres près de chez vous.

Pour télécharger l'application, rendez-vous sur : > [Google Play](#) ou > [App Store](#)

Report des Journées de la sécurité routière au travail

En raison du contexte actuel de crise sanitaire d'épidémie du Covid-19, de nombreuses entreprises sont fermées ou voient leur activité fortement perturbée. Dans ces circonstances, la Sécurité routière a décidé de reporter ces journées prévues initialement du 11 au 15 mai 2020, si le contexte sanitaire le permet du **16 au 20 novembre 2020**.

Pour en savoir plus :

> <https://tr.email.securite-routiere.gouv.fr/>

> <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>



Mobilisation de la M2RP en soutien aux agents

Pendant toute la période de confinement, la Mission de Reconversion et de Réorientation de la Police (M2RP) est restée mobilisée au service des agents pour répondre à leurs demandes et les accompagner dans leur projet de transition professionnelle.

La M2RP s'inscrit d'ores et déjà dans l'après confinement pour apporter un soutien supplémentaire aux policiers et à leurs familles.

La M2RP rappelle que les offres d'emploi, diffusées par les conseillers mobilité carrière en charge des relations avec les employeurs, sont d'ores et déjà ouvertes aux conjoints des policiers en mobilité.

Face à un avenir économique incertain, pouvant remettre en question les projets de transition professionnelle, la crise sanitaire risquant de toucher durablement certaines familles de policiers, notamment par la perte d'emploi des conjoints, la M2RP a décidé d'étendre, temporairement et au cas par cas, ce dispositif aux conjoints de tous les policiers.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous rapprocher des CMC de vos zones respectives :

> <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Nos-metiers/M2RP-mobilite-reconversion>

Les coordonnées, et l'espace « offres d'emploi », sont disponibles sur le site de la DRCPN :

> <http://mobipol2.minint.fr/offres-emploi/>



VIE PRATIQUE

Coup de pouce pour doper l'usage du vélo

Un chèque réparation de 50 euros offert par l'État pour inciter à se remettre en selle

Le chèque réparation, utilisable chez les professionnels du vélo, doit inciter les usagers à remettre en état leur bicyclette pour affronter le déconfinement. Le public peut consulter la plateforme référençant les professionnels et associations partenaires de l'opération "coup de pouce réparation vélo".

Source : > <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14049>

Un forfait "mobilités durables" annuel de 100 € pour 2020 (200 € pour 2021) pour les trajets domicile-travail des agents

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, la mise en œuvre du forfait "mobilités durables", prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, est entrée en vigueur depuis le 11 mai dernier pour les fonctions publiques d'État et territoriale. Ainsi, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront en bénéficier pour se rendre sur leur lieu de travail.

> **Décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État**

> **Arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État**

Pour en savoir plus : > <https://ecologie-transport-logement.feets-fo.fr/legal-news/forfait-mobllite-durable-cest-parti>

Présentation du coup de pouce vélo pour financer l'installation de stationnements temporaires en extérieur :

> <https://www.coupdepoucevelo.fr/auth/home>

D'autres subventions existent :

> **Aide de la mairie de Paris :** 400 € à l'achat d'un vélo électrique / 600 € à l'achat d'un vélo cargo électrique.

> **Aide de la région Île-de-France :** 500 € à l'achat d'un vélo électrique / 600 € à l'achat d'un vélo cargo électrique.



ACTION SOLIDAIRE

Durant la crise sanitaire, l'association « Guy Hubert » reste mobilisée aux côtés des fonctionnaires de Police

Durant la période de confinement, le restaurant administratif de l'hôtel de Police « Lyon-Montluc », dont la gestion est assurée par l'Association « Guy Hubert », a maintenu la restauration administrative au profit des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur.

Cette démarche volontaire a permis d'assurer la continuité du service public dans le respect des mesures sanitaires : préparation de plateaux individuels, mise à disposition de gel hydroalcoolique, marquage au sol de distanciation physique, fléchage du sens de circulation, produits filmés individuellement, désinfection adaptée et spécifique, accueil physique à l'entrée du self afin d'informer et de faire respecter les consignes sanitaires.

Toutes ces mesures ont reçu l'aval de l'autorité préfectorale, des services de la médecine de prévention et de la direction départementale de la protection des populations du Rhône ainsi que du laboratoire en charge des prélèvements aléatoires.

Pour une bonne information, les conditions d'accès au self ont été précisées aux usagers via l'Intranet.

Le maintien de l'activité de ce restaurant a été unanimement salué par l'ensemble des fonctionnaires qui y ont vu une marque de solidarité et de soutien à leur égard.

Pour plus d'informations : > ass.guy-hubert@wanadoo.fr

Hôtel de Police - 40, rue Marius Berliet - 69008 Lyon 8^e



ACTION SPORTIVE

Des challenges virtuels ont été réalisés par la FSPN

Bien que la crise sanitaire ait fortement impacté les activités de la Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), cette dernière a su se réinventer afin de permettre à ses adhérents la continuité de leur pratique sportive. Des challenges virtuels se sont développés et sont encore d'actualité. Plusieurs ligues continuent de proposer des courses avec défis qui s'inscrivent dans un esprit ludique et compétitif. La FSPN note par ailleurs un réel engouement pour ce nouveau format.

Site de la FSPN : > <https://www.sportpolice.fr/actualites/idf-challenge-interservices-et-individuel-a-velo-01h00/>



LOISIRS

Réservez en toute sécurité votre séjour été dans nos résidences pyrénéennes !

Toutes deux situées sur des sites remarquables, la nature et les activités de plein air y côtoient la culture et la gastronomie.

Votre semaine en demi-pension :

- En période verte : **252 €/adulte** (soit 36 €/jour) - **147 €/enfant** (2-13 ans) (soit 21 €/jour)
- En période orange : **301 €/adulte** (soit 43 €/jour) - **189 €/enfant** (2-13 ans) (soit 27 €/jour)

Réservation par mail ou par téléphone directement auprès de la résidence :

- Pour la résidence le Néouvielle à Saint-Lary : > leneouvielle@fondationjeanmoulin.fr - Tél. : **05 62 39 43 88**
- Pour la résidence les Ecoreuils à Font-Romeu : > lesecoreuils@fondationjeanmoulin.fr - Tél. : **04 68 30 16 01**



Réservez votre séjour ou celui de votre enfant en toute sérénité dans les centres de vacances ANAS

L'ANAS a continué d'accompagner les agents du ministère dans cette période de confinement.

Ces dernières semaines ont demandé une réorganisation afin d'accueillir dans de bonnes conditions les agents dans les centres et les enfants dans les colonies de vacances avec des dispositifs sanitaires renforcés.

La santé des vacanciers et du personnel est prioritaire.

L'ANAS assure des conditions d'accueil et d'hygiène renforcées par :

- l'application des règles de distanciations et le respect des mesures préconisées par le ministère de la Santé publique en matière de gestes barrières ;
- l'adaptation des programmes d'animations, l'ouverture des services et des installations aux exigences sanitaires prises par le gouvernement ;
- la mise en œuvre de notre charte promulguée ;
- la présence d'un référent sanitaire au fait des procédures et des protocoles ;
- la diffusion et la mise à disposition de toutes les informations sanitaires.

Pour en savoir plus : > <https://www.anas.asso.fr/>

Réservation pour les centres et les colonies de vacances : > <https://www.anas.asso.fr/les-centres-et-les-colonies>

ANAS - 18, quai de Polangis - 94344 Joinville-le-Pont - Tél. **01 48 86 37 81** - Courriel : > contact@anas.asso.fr



DÉPARTS SDASAP/DRH



Marie-Laure Cottineau, a quitté ses fonctions de responsable de la mission information animation de l'action sociale pour partir à la retraite.



Françoise Engrand, a quitté ses fonctions de chargée de mission « marchés publics et expertise juridique » au sein du bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense (BAFED) pour partir à la retraite.



Florence Spira-Chekroun, a quitté ses fonctions de psychologue du travail au sein de la cellule qualité de vie au travail du bureau des conditions de vie au travail et de la politique du handicap (BCVTPH) pour un organisme de la sécurité sociale.